

**N°2024-20**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-et-un mars deux mil vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Présents : 17**

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Marie-Françoise TAHON, Stéphane MICHEL, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL.

**Absents ayant donné procuration : 11**

Monsieur Christian LEMAIRE donne procuration à Madame Joëlle DUPRIEZ  
Monsieur Fabien DELPORTE donne procuration à Monsieur Luc MONNET  
Madame Angélique DEKOKER donne procuration à Monsieur CYPRIEN DUBUS  
Madame Amandine GOUDARD donne procuration à Madame Olivia SALLE  
Monsieur Pierre DEHOVE donne procuration à Monsieur Stéphane MICHEL  
Madame Marie-Astrid DELANNOY donne procuration à Monsieur Jean MOULLIERE  
Monsieur Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Monsieur Alain DELECLUSE  
Madame Katia TYTGAT donne procuration à Madame Marie-Françoise TAHON  
Madame Annie BAGGIO donne procuration à Madame Daniela MORONVAL  
Monsieur Emmanuel CHARETTE donne procuration à Monsieur Michel MAILLARD  
Monsieur Philippe KUPPENS donne procuration à Madame Véronique ROTTELEUR

**Absent excusé : 1**

Yannick LIEVIN

**Secrétaire :**

Jean MOULLIÈRE

**OBJET : Approbation du Budget Primitif 2024**

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 22 février 2024,

Vu le vote des comptes de gestion et compte administratif 2023,

Vu l'avis de la commission Finances-Affaires juridiques du 19 mars 2024,

Monsieur Stéphane MICHEL, adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2024 :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses :	7 254 781.50 €	Dépenses :	5 061 844.08 €
Recettes :	8 061 125.25 €	Recettes :	5 061 844.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le budget primitif 2024, par un vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

**Article 2** : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à la majorité (22 voix POUR et 6 voix CONTRE).

Pour extrait conforme,  
Fait à Templeuve-en-Pévèle,  
Les jour, mois et an susdit

**Le Maire,**  
**Luc MONNET**

